

DECLARATION CGT LUE LORS DU CSE DU 13/07/22

M. Huart, lors du CSE du 20 avril 2022, la CGT, non signataire de la dernière NAO, a réitéré sa demande concernant l'instauration d'un plancher minimal d'augmentation salariale. Nous vous avons demandé que soit prise en compte cette réclamation empreinte de justice sociale, et ce, d'autant plus que l'inflation devenait importante.

Vous avez répondu : « *nous ne sommes pas à quelques jours de Noël, mais c'est un peu la liste du Père Noël. Nous venons de faire la NAO. Je vous donne donc rendez-vous l'année prochaine, à la prochaine NAO* ».

Vous avez également justifié votre refus, en prétextant que le montant de la participation était élevé et, pour la première fois que son mode de répartition favorisait les plus bas salaires. A cette époque, l'inflation était déjà à 4,5 % sur un an.

M. Huart, il est indécent de présenter la correction d'une injustice comme un effort de la direction.

Certes, la répartition n'est plus basée en partie sur le salaire et est plus juste qu'auparavant, mais, là encore, cette décision n'a pas été prise pour répondre à l'inflation de 2022.

Pour rappel, cette nouvelle répartition de la participation, la direction l'a déjà mise en avant, pour justifier la mise en place du nouvel accord sur le temps de travail de 2021, contenant notamment la création des temps de trajets qui ne sont plus du TTE.

Vous n'allez tout de même pas nous servir ce plat, pour tous les sujets touchant aux rémunérations ?

La participation perçue en 2022 est calculée sur la base des bénéfices fiscaux de TDF de 2021. Il est alors malhonnête de la considérer comme venant corriger un phénomène qui se produit en 2022.

De plus, la participation n'est pas un geste de générosité de la part de la direction mais une obligation légale de restitution financière des bons résultats de TDF de 2021 récompensant les efforts des salariés. Si son montant est important, c'est que les efforts l'ont été tout autant.

Lors du CSE de juin 22, la CGT, vous a interpellé, à nouveau, sur ce thème. Vous avez cette fois répondu que la direction allait y réfléchir...

Aujourd'hui, l'inflation est à 5,8 % sur un an et les experts s'accordent à dire qu'elle va continuer à augmenter et probablement atteindre 7 % en septembre prochain.

Monsieur Huart, nous espérons que votre position ferme du mois d'avril s'est adoucie depuis, car nombreux sont les salariés qui sollicitent et interrogent les organisations syndicales représentatives dans notre entreprise, et, tout aussi nombreux sont les mouvements sociaux qui s'organisent pour corriger les baisses de pouvoir d'achat que connaissent la classe populaire et la classe moyenne.

M. Huart, la CGT demande officiellement l'ouverture d'une NAO complémentaire, afin de répondre aux augmentations galopantes du coût de la vie par des mesures salariales.

